

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 17 juillet 2013, à 17 heures, sont présents :

Messieurs les Conseillers régionaux,

Raymond Arel	Saint-David
Réjean Dauplaise	Sorel-Tracy
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Gilles Vigneault	Sainte-Anne-de-Sorel (représentant désigné)

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont absents :

Solange Cournoyer	Sainte-Victoire-de-Sorel
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Charles Lachapelle	Saint-Gérard-Majella
Pierre Lacombe	Sainte-Anne-de-Sorel
Maria Libert	Saint-Aimé

Sont également présents : M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, et M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière.

---

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

---

2013-07-177 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-07-178 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Raymond Arel

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 4 juillet 2013 au 17 juillet 2013 et totalisant 536 780,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-07-179 **OCTROI DU CONTRAT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 15 DE LA TROISIÈME RIVIÈRE DU POT-AU-BEURRE**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 15 de la Troisième rivière du Pot-au-Beurre (réf. : Mémo de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau daté du 16 juillet 2013 et tableau illustrant en détail le résultat).

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que quatre entrepreneurs ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux dans ce cours d'eau, soit : Drainage St-Célestin inc. au coût de 176 207,47 \$ (taxes incluses), Alide Bergeron et Fils ltée au coût de 177 865,18 \$ (taxes incluses), Béton Laurier inc. au coût de 247 572,80 \$ (taxes incluses) et Excavations J.F. Tétreault inc. au coût de 319 946,68 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission, en l'occurrence celle de Drainage St-Célestin inc., est conforme aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise

Que le Conseil de la MRC :

- autorise l'exécution des travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 15 de la Troisième rivière du Pot-au-Beurre, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme BMI experts-conseils et portant le numéro C1212;
- octroie à l'entrepreneur Drainage St-Célestin inc. le contrat relatif à ces travaux au coût de 176 207,47 \$ (taxes incluses), et ce, conformément à sa soumission;
- reconnaît que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs au projet tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-07-180 **OCTROI DU CONTRAT DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 17 DE LA TROISIÈME RIVIÈRE DU POT-AU-BEURRE**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 17 de la Troisième rivière du Pot-au-Beurre (réf. : Mémo de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau daté du 16 juillet 2013 et tableau illustrant en détail le résultat).

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que quatre entrepreneurs ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux dans ce cours d'eau, soit : Drainage St-Célestin inc. au coût de 160 356,75 \$ (taxes incluses), Alide Bergeron et Fils ltée au coût de 161 285,44 \$ (taxes incluses), Béton Laurier inc. au coût de 235 638,39 \$ (taxes incluses), et Excavations J.F. Tétreault inc. au coût de 291 037,33 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission, en l'occurrence celle de Drainage St-Célestin inc., est conforme aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Vigneault

Que le Conseil de la MRC:

- autorise l'exécution des travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 17 de la Troisième rivière du Pot-au-Beurre, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme BMI experts-conseils et portant le numéro C1203;
- octroie à l'entrepreneur Drainage St-Célestin inc. le contrat relatif à ces travaux au coût de 160 356,75 \$ (taxes incluses), et ce, conformément à sa soumission;
- reconnaît que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs au projet tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-07-181

#### **LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE CERTAINS COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2013-03-54, autorisait l'exécution des travaux d'entretien requis dans les cours d'eau « Décharge du Trait carré », « Branche 2 de la Première rivière du Pot-au-Beurre » et « Branche 4 de la Première rivière du Pot-au-Beurre » par l'octroi de contrats de gré à gré auprès d'entrepreneurs à déterminer en collaboration avec les municipalités concernées;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réception des plans et devis de la firme d'ingénierie, il sera difficile de faire exécuter ces travaux sans excéder la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de modifier la résolution numéro 2013-03-54 afin d'autoriser le lancement d'appels d'offres sur invitation pour ces projets;

CONSIDÉRANT le mémo préparé par la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau, dans lequel elle expose son argumentaire pour justifier ce changement de procédure;

CONSIDÉRANT que, dans ce même mémo, elle propose d'inviter des entrepreneurs provenant des municipalités concernées ou des environs pour l'exécution de ces travaux, et ce, en accord avec lesdites municipalités;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Raymond Arel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC modifie la résolution numéro 2013-03-54 et autorise le lancement d'appels d'offres sur invitation auprès des entrepreneurs proposés par la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau (référence : mémo du 17 juillet 2013) en vue de la réalisation des travaux d'entretien pour les cours d'eau suivants :

- « Décharge du Trait Carré »;
- « Branche 2 de la Première rivière du Pot-au-Beurre »;
- « Branche 4 de la Première rivière du Pot-au-Beurre ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-07-182 **APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2235 DE LA VILLE DE SOREL-TRACY**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du directeur de l'aménagement concernant le règlement numéro 2235 modifiant le règlement numéro 2222 de la Ville de Sorel-Tracy.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui précise que le règlement numéro 2235 ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement de modification numéro 2235 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-07-183 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU PACTE RURAL POUR L'ANNÉE 2012**

Les membres prennent connaissance du rapport annuel d'activités 2012 du Pacte rural.

Après discussion sur le contenu de ce document,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Raymond Arel

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel adopte ledit document et autorise sa transmission au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'étant présent, aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

---

2013-07-184      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par :                      M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par :                                M. le Conseiller régional Gilles Vigneault

Que la séance soit levée à 18 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Gilles Salvas, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière